



Cégep de Sept-Îles

Direction de la formation continue, des services aux entreprises et des partenariats d'affaire.

Liste des documents requis pour admission (JEE.0K AEC-RAC)

1. Frais d'inscription et d'analyse de dossier de 100\$

Vous devez faire parvenir un chèque ou mandat de poste au montant de 100\$ à l'attention du Cégep de Sept-Îles.

2. Formulaire d'inscription dûment rempli

Prenez soins de bien lire le formulaire et de le remplir (en lettres moulées, majuscules si vous le compléter en format électronique) le plus correctement possible. N'oubliez pas de signer et dater votre formulaire après impression.

3. Formulaire d'admission sur la base d'une formation jugée suffisante

Seulement pour ceux et celles qui ne possèdent pas un DES, DEP ou TENS.

4. Une photo de type passeport

5. Copie du certificat de naissance de l'état civil

Ce document est obligatoire. Il doit provenir de l'état civil de votre province de naissance. Les documents souvent intitulés « baptistère » provenant de votre paroisse ne sont pas reconnus. Copies lisibles seulement.

6. Copie de votre carte d'assurance maladie

Une copie lisible de votre carte d'assurance maladie (preuve de résidence au Québec)

7. Copie du dernier relevé de notes du Ministère de l'éducation (études secondaires)

8. Copies lisibles de tous vos relevés de notes d'études postsecondaires (collégiales, universitaire, etc.)

9. Copies de vos diplômes obtenus (DES, DEP, TENS, DEC ou BAC)

Une copie des diplômes obtenus selon l'éducation que vous possédez.

10. Une copie des attestations de tous les cours suivis non crédités (formation en milieu de travail)

11. Curriculum vitae (CV) le plus récent

12. Une lettre de votre (vos) employeur(s) attestant le nombre d'heures travaillées et une description de tâches

13. Une lettre d'entente avec le Centre local d'emploi (CLE), s'il y a lieu

14. Les fiches descriptives complétées du programme JEE.0K

15. Copie de votre carte de résidence permanente (recto-verso)

Si vous êtes immigrant légal au Canada et demeurez de façon permanente au pays, une copie de ce document est obligatoire.

16. Copie de votre certificat de sélection du Québec (C.S.Q.)

Si vous êtes immigrant légal au Canada et demeurez de façon permanente au pays, une copie de ce document est obligatoire.

17. Copie de votre certificat d'acceptation du Québec (C.A.Q.)

Si vous êtes immigrant (hors Canada) et demeurez temporairement au Québec pour vos études, vous devez nous fournir une copie de ce document.